



Faire venir mes parents d'algerie

Par **baker**, le **26/08/2010** à **16:11**

Bonjour,

moi et mon frères souhaitons faire venir nos parents d'algerie.

Dans le tribunaux de ma région, on ma confirmé que mes parents était français du faite qu'il soit nées avant l'indépendance de l'Algerie donc sous le régime français durant la guerre.

Mon père qui vie en algerie, est asmatique depuis qu'il est en algerie (1994), il a toujours travaillé en france avant son départ pour l'algerie avec femme et enfants. Il à essayer de venir par visa en france pour faire des soins et na jamais obtenu son visa. Par la suite, mon frère a subi une grosse opération oculaire, mon père à souhaiter lui rendre visite pour être a ces côté, on lui a refuser son visa. Aujourd'hui, nous savons pas comment faire pour qu'ils puisse venir en france... Y a t'il une explication du refus répéter du visa ?

Qu'elle son les démarches a effectuer afin qu'il puisse venir chez moi enfin ?

Par **mimi493**, le **26/08/2010** à **16:34**

Si vos parents sont nés avant l'indépendance, ils ETAIENT Français.

Tous les Algériens étaient Français (de droit local) et tous les Algériens ont perdu la nationalité française en étant réputés ne JAMAIS l'avoir eue, en 1962

Il n'y a que les Algériens qui :

- étaient Français de statut civil de droit commun (par décret ou par jugement)
 - ont choisi de conserver la nationalité française (par déclaration)
- sont restés Français.

Si votre père ou mère est dans ce cas, il doit demander une certificat de nationalité française au TI du 1er arrondissement de Paris. Il doit évidemment prouver ce qu'il avance par des documents

Si non, ils ne sont pas Français.

Touche-t-il une pension de retraite de la sécurité sociale française ?